



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 mars 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2004

New York, 28 juin-23 juillet 2004

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour  
et autres questions d'organisation**

### Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient, à la section I, l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2004 et, à la section II, les annotations à l'ordre du jour.



## **I. Ordre du jour provisoire**

L'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2004 a été établi à partir de la liste de questions approuvée par le Conseil à sa session d'organisation de 2004 (décision 2004/203).

### **Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2004**

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

#### **Débat de haut niveau**

2. Mobilisation des ressources et promotion de l'environnement aux fins de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

#### **Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement**

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
  - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
  - b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

#### **Débat consacré aux questions de coordination**

4. Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies liées aux thèmes suivants :
  - a) Examen et évaluation à l'échelle du système des conclusions concertées 1997/2 du Conseil sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
  - b) Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable.

#### **Débat consacré aux affaires humanitaires**

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

**Débat général**

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
  - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
  - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
  - a) Rapports des organes de coordination;
  - b) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007;
  - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
  - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
  - e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
  - f) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit;
  - g) Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications (TIC);
  - h) Tabac ou santé.
8. Suite donnée aux résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
  - a) Développement durable;
  - b) Science et technique au service du développement;
  - c) Statistique;
  - d) Établissements humains;
  - e) Environnement;
  - f) Population et développement;
  - g) Administration publique et développement;

- h) Coopération internationale en matière fiscale;
  - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
  - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
  - k) Cartographie;
  - l) Les femmes et le développement.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
  - b) Développement social;
  - c) Prévention du crime et justice pénale;
  - d) Stupéfiants;
  - e) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
  - f) Application du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;
  - g) Droits de l'homme;
  - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
  - i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

À sa session d'organisation de 2004, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de fond (décision 2004/203).

Conformément à l'annexe I de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi d'une note du Secrétaire général sur les thèmes proposés pour le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de 2005.

#### **Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil**

À sa session d'organisation pour 2004, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2004 la demande d'octroi de statut d'observateur auprès du Conseil présentée par la Fondation Déserts du monde, une organisation intergouvernementale (décision 2004/208).

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général sur les thèmes proposés pour le débat de haut niveau et le débat qui sera consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2005 du Conseil

Lettre datée du 18 août 2003, adressée au Président du Conseil économique et social par le Président de la Fondation Déserts du monde (E/2004/7)

## A. Débat de haut niveau

Conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil consacrera la première journée de son débat de haut niveau à un dialogue avec des chefs de secrétariat des institutions commerciales et financières internationales sur les questions clefs dans le contexte de l'économie mondiale.

### 2. Mobilisation des ressources et promotion de l'environnement aux fins de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème du débat (décision 2003/287 du Conseil). Ce rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies compétents et s'appuiera sur celles de tables rondes préparatoires spéciales du Conseil tenues le 17 février et les 17 et 18 mars 2004.

Le Conseil sera également saisi de l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2004, établie en application des résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1983/50 du Conseil, ainsi que la partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa sixième session.

#### Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la question

*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2004*

Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa sixième session

## B. Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

### 3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

#### a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Dans sa résolution 56/201, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil, une étude détaillée de l'application de ladite résolution, dans le contexte de l'examen triennal, et de formuler les recommandations qui conviendraient.

À sa session de fond de 2003, au paragraphe 37 de sa résolution 2003/3, le Conseil a prié le Secrétaire général, dans la perspective de l'examen triennal d'ensemble de 2004, s'agissant de la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, de centrer l'analyse conformément aux directives énoncées dans ladite résolution.

Au paragraphe 28 de la même résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général, moyennant les consultations voulues avec les fonds et programmes du système des Nations Unies, par l'entremise du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, de lui présenter à sa prochaine session de fond, en 2004, un rapport analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des conseils d'administration desdits fonds et programmes et leur impact sur la partie de la session du Conseil consacrée aux activités opérationnelles, et d'y inclure les recommandations qui conviendraient.

Le Conseil sera saisi d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport d'étape de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur la mise en place du Fonds de solidarité mondial (résolution 2003/4 du Conseil).

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal d'ensemble

Rapport du Secrétaire général analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des conseils d'administration des fonds et programmes du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général présentant des informations statistiques détaillées sur les activités opérationnelles de développement pour 2002 (résolution 35/81 de l'Assemblée générale)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur la mise en place du Fonds de solidarité mondial

Liste récapitulative des questions relatives à la coordination des activités opérationnelles (E/2004/CRP.) (résolution 1998/27 du Conseil, par. 4)

### **b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

Le Conseil sera également saisi des rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial et du rapport du Secrétaire général portant sur les questions soulevées par les activités des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, notamment, leur situation financière générale, ainsi que des rapports annuels des responsables des quatre fonds et programmes (résolution 1994/33 du Conseil).

À sa session de fond de 2003, le Conseil, au paragraphe 25 de sa résolution 2003/3, a demandé aux fonds et programmes des Nations Unies d'accroître et d'accélérer leurs efforts de simplification et d'harmonisation pour faire en sorte que le programme de travail présenté en 2002 soit intégralement mené à bien avant la fin de 2004.

### **Documentation**

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2003 ainsi que sur ceux de sa première session ordinaire et de sa session annuelle de 2004

Rapports annuels de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (E/2004/4-DP/2004/12) et du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (E/2004/5-DP/FPA/2004/2)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire et de sa session annuelle de 2004

Rapport annuel du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (E/2004/3-E/ICEF/2004/4)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses sessions de 2003 (E/2004/36, Supplément No 16)

Rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

## **C. Débat consacré aux questions de coordination**

### **4. Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies liées aux thèmes suivants (résolution 45/264 de l'Assemblée générale, annexe)**

À sa session de fond de 2003, dans sa décision 2003/287, le Conseil a adopté les thèmes suivants pour le débat qu'il consacrerait aux questions de coordination pendant sa session de fond de 2004 : a) examen et évaluation de l'application à l'échelle du système de ses conclusions concertées 1997/2 sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies; b) approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable.

#### **a) Examen et évaluation de l'application à l'échelle du système des conclusions concertées 1997/2 du Conseil sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies**

Le Conseil sera saisi d'un rapport sur la question, dont une section portera sur le suivi de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 2003/49 du Conseil). Voir aussi les points 7 e) et 14 a).

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de l'application à l'échelle du système des conclusions concertées 1997/2 du Conseil sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (rapport présenté également au titre des points 7 e) et 14 a))

**b) Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable**

Le Conseil sera saisi d'un rapport sur la question, qui sera établi en étroite collaboration avec des organismes du système des Nations Unies, en particulier ceux qui ont leur siège à Rome ainsi que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable

**D. Débat consacré aux affaires humanitaires**

**5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe**

Lors de sa session d'organisation de 2004, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de fond de 2004 s'intitulerait : « Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire de l'Organisation des Nations Unies : problèmes actuels et futurs »<sup>1</sup>.

À sa cinquante-septième session, dans sa résolution 57/104 sur l'assistance au Mozambique, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de ladite résolution pour examen à sa cinquante-neuvième session par l'intermédiaire du Conseil lors du débat qu'il consacrerait aux affaires humanitaires à sa session de fond de 2004.

À sa cinquante-huitième session, dans sa résolution 58/114, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil à sa session de fond de 2004, un rapport sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'application de la résolution 2003/5 du Conseil et son suivi.

Conformément à la résolution 1983/46 du Conseil, le Secrétaire général rend compte oralement au Conseil chaque année de l'état de l'assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés pour ce qui est du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

---

<sup>1</sup> Adopté ad referendum lors des consultations officieuses du Conseil le 19 mars 2004.

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Mozambique

## **E. Débat général**

### **6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**

À sa session de fond de 2003, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/2003/67) et, à cet égard, prié le Secrétaire général de mettre à jour ce rapport et les recommandations qu'il y formule à la lumière des dispositions de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, avant de le lui présenter à nouveau pour examen à sa prochaine session de fond (résolution 2003/6 du Conseil).

#### **Documentation**

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale

#### **a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a prié le Président du Conseil, avec l'appui des vice-présidents, de renforcer, grâce à des échanges réguliers, l'interaction entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les questions d'organisation liées au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, dans le contexte des préparatifs de la réunion de haut niveau avec ces institutions, en tenant compte de sa résolution 57/270 B et de la résolution 2003/47 du Conseil, et de rendre compte à ce dernier (résolution 58/230 de l'Assemblée générale).

#### **Documentation**

Résumé, présenté par le Président, de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

#### **b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**

À sa session de fond de 2003, le Conseil a souligné qu'il était indispensable de mettre en oeuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 de façon efficace et décidé d'évaluer chaque année cette mise en oeuvre au cours de la session de fond (résolution 2003/17 du Conseil).

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport annuel sur l'état

d'avancement de l'exécution du Programme d'action (résolution 58/228 de l'Assemblée générale).

**Documentation**

Rapport intérimaire annuel du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

**7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions**

**a) Rapport des organes de coordination**

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination soumettra au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur ses travaux en 2003.

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-quatrième session, qui doit se tenir au Siège du 7 juin au 2 juillet 2004, présentera les observations du Comité suite à son examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

**Documentation**

Rapport d'ensemble annuel pour 2003 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-troisième session (A/59/16)

**b) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007**

Conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le descriptif des programmes figurant dans le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 en ce qui concerne les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera des descriptifs à la lumière des recommandations du Comité du programme et de la coordination sur la question, en vue de soumettre à l'Assemblée générale ses propres recommandations y afférentes (résolution 1988/77 du Conseil).

Voir aussi la résolution 58/269 de l'Assemblée générale sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement.

**Documentation**

Programmes pertinents figurant dans le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 (fascicules pertinents du document A/59/6)

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/59/16)

**c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique**

À sa session de fond de 2003, le Conseil a demandé au Président du Conseil de reconduire pour une année encore le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique afin de lui permettre de poursuivre, dans la limite des ressources existantes, ses travaux visant à contribuer au succès des initiatives que prend le Secrétaire général s'agissant de l'utilisation des technologies de l'information, et de poursuivre l'application des mesures nécessaires pour atteindre ses objectifs; il a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de fond de 2004, des mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États, y compris les conclusions du Groupe de travail et l'évaluation de ses travaux et de sa mission (résolution 2003/48 du Conseil).

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États, y compris les conclusions du Groupe de travail et l'évaluation de ses travaux et de sa mission

**d) Programme d'assistance à long terme à Haïti**

À sa session de fond de 2003, le Conseil a demandé que le Secrétaire général rende compte, en coordination avec le Coordonnateur résident en Haïti, des progrès accomplis dans l'application du programme à long terme d'aide à Haïti; il lui a également demandé que ce rapport soit établi à l'intention du Conseil compte tenu de l'évolution de la situation en Haïti (résolution 2003/46 du Conseil).

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application du programme d'assistance à long terme à Haïti

**e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies**

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général concernant l'examen et l'évaluation de l'application, à l'échelle du système, de ses conclusions concertées 1997/2 sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. Ce rapport contiendra également une section concernant le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 58/148 de l'Assemblée et 2003/49 et décision 2003/287 du Conseil). Voir aussi les points 4 a) et 14 a).

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de l'application à l'échelle du système des conclusions concertées 1997/2 du Conseil sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes

du système des Nations Unies (rapport présenté également au titre des points 4 a) et 14 a))

**f) Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit**

À sa session de fond de 2003, le Conseil a réaffirmé qu'il fallait procéder à une évaluation des enseignements tirés des premières expériences des Groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau, au plus tard à sa session de fond de 2004, il a souligné qu'il était indispensable d'évaluer aussi les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations formulées par ces groupes et il a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question à sa session de fond de 2004 (résolution 2003/50 du Conseil).

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les enseignements tirés des premières expériences des Groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau, y compris une évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations formulées par ces groupes

**g) Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications (TIC)**

À sa session de fond de 2001, le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour créer le Groupe de travail sur les technologies de l'information et des communications (décision 2001/210 du Conseil). Ce groupe présente un rapport annuel au Secrétaire général sur les principaux problèmes d'actualité en matière de TIC et les recommandations qu'il aura pu formuler à leur sujet.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications

**h) Tabac ou santé.**

À sa session de fond de 2002, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2004, un rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (décision 2002/242 du Conseil).

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac

**8. Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale**

Le Conseil a consacré le débat sur les questions de coordination de sa session de fond de 2003 au thème suivant : « Rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ».

À sa session de fond de 2003, dans la résolution 2003/6 qu'il a adoptée à l'issue de son débat sur les questions de coordination, le Conseil a décidé de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions de la résolution 57/250 B de l'Assemblée générale qui ont trait à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires et de garder cette application à l'étude. Dans la même résolution, il a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/2003/67) et il a prié le Secrétaire général de mettre à jour ce rapport et les recommandations qu'il y formule à la lumière des dispositions de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale avant de le lui présenter à nouveau pour examen à sa prochaine session de fond.

Conformément aux résolutions 45/264 et 50/227 (annexe I, par. 59) de l'Assemblée générale, la mise en oeuvre des conclusions concertées adoptées à l'issue du débat consacré aux questions de coordination devrait être examinée lors du débat général de l'année suivante.

### **Documentation**

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale

## **9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

*Assistance au peuple palestinien.* À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolution 2100 (LXIII) du Conseil).

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de sa résolution 58/113, qui est consacrée à la question.

*Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.* À sa session de fond de 2003, dans sa résolution 2003/21, le Conseil a prié son président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et de faire rapport au Conseil à ce sujet; il a prié le Secrétaire général de suivre l'application de ladite résolution en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies, et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa session de fond de 2004. Voir aussi la résolution 58/111 de l'Assemblée générale.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

Rapport du Président du Conseil sur les consultations avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

## **10. Coopération régionale**

Le Conseil examinera le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations des commissions régionales qui y seront présentées. Dans ce rapport, l'attention du Conseil sera appelée sur toute décision ou recommandation des commissions régionales qui nécessitent son approbation. Un chapitre du rapport sera consacré à la question intitulée : « Science et technique au service du développement : une perspective régionale » (décision 2004/213 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (décision 1979/1 du Conseil).

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale

Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Europe, 2003

Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Afrique, 2003

Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2004

Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, 2003

Résumé de l'évolution économique et sociale de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, 2003-2004

## **11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé**

À sa session de fond de 2003, dans sa résolution 2003/59, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, par son intermédiaire, un rapport sur l'application de ladite résolution et de continuer d'inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, un exposé à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien, établi en collaboration avec les organismes et institutions compétents des Nations Unies.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2003/59 du Conseil économique et social

**12. Organisations non gouvernementales**

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31, le Conseil examinera le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la première partie de sa session de 2004, qui doit se tenir au Siège du 10 au 28 mai 2004, et se prononcera sur les recommandations qui y figurent.

**Documentation**

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la première partie de sa session de 2004 (E/2004/32 (Part I))

**13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement**

Au paragraphe 49 de sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a invité instamment le Conseil à mieux tirer parti du rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques et à consacrer davantage de temps à son examen.

À sa session de fond de 2003, dans sa résolution 2003/6, le Conseil a décidé de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale qui ont trait à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires et de garder cette application à l'étude.

Le Conseil sera saisi du rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques en 2004, qui l'aidera dans son examen des rapports desdites commissions. Voir aussi le paragraphe introductif du point 14 de l'ordre du jour.

À sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la Charte des droits et devoirs économiques des États (résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974) qui prévoit, en son article 34, que l'Assemblée procédera tous les cinq ans à un examen systématique et complet de son application. À sa trentième session, dans sa résolution 3486 (XXX) du 12 décembre 1975, l'Assemblée a décidé notamment de confier au Conseil le soin d'effectuer une analyse préalable qui l'aide ensuite à s'acquitter de cette tâche. Le Conseil a examiné la question à ses sessions de fond de 1979, 1984, 1989 et 1994. En 1999, ses conclusions ont servi de base au rapport du Secrétaire général sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/54/389).

**Documentation**

Rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil en 2004 (voir également le paragraphe introductif du point 14

Note du Secrétaire général sur l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des États (A/59/\_\_\_-E/2004/\_\_\_)

**a) Développement durable**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa douzième session, qui doit se tenir au Siège du 19 au 30 avril 2004. L'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission a été approuvé par le Conseil dans sa décision 2003/289.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa sixième session, qui doit se tenir au Siège du 29 mars au 2 avril 2004.

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/218 a prié le Secrétaire général de renforcer la coopération et la coordination interinstitutions à l'échelle du système pour la mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, et de rendre compte à ce sujet à la Commission du développement durable et au Conseil en 2004.

**Documentation**

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa douzième session (E/2004/29, Supplément No 9)

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa sixième session (E/2004/33, Supplément No 13)

Rapport du Secrétaire général sur la coopération interinstitutions et la coordination des activités menées pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable (E/2004/12-E/CN.17/2004/3)

**b) Science et technique au service du développement**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa septième session, qui doit se tenir à Genève du 24 au 28 mai 2004. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la septième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2003/293.

À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale, après avoir rappelé sa résolution 56/183 et pris note avec satisfaction des préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, a invité le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications à lui présenter, pour information, à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur les préparatifs du Sommet. La première phase du Sommet s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et la deuxième se tiendra à Tunis en 2005 (résolution 57/238 de l'Assemblée générale).

**Documentation**

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa septième session (E/2004/31, Supplément No 11)

Note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettant le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur les résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et l'état des préparatifs de la deuxième phase (résolution 57/238 de l'Assemblée générale)

**c) Statistique**

Le Conseil examinera le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-cinquième session, tenue au Siège du 2 au 5 mars 2004. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-cinquième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2004/215.

**Documentation**

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-cinquième session (E/2004/24, Supplément No 4)

**d) Établissements humains**

À sa session de fond de 2003, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa session de fond de 2004, un rapport sur la mise en oeuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (résolution 2003/62 du Conseil).

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

**e) Environnement**

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa huitième session extraordinaire, qui doit se tenir dans l'île de Jeju (République de Corée) du 29 au 31 mars 2004.

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire les années impaires et en session extraordinaire les années paires (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

**Documentation**

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa huitième session extraordinaire (A/59/25, Supplément No 25)

**f) Population et développement**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-septième session, tenue au Siège du 22 au 26 mars 2004. L'ordre du jour provisoire de la trente-septième session de la Commission a été approuvé par le Conseil dans sa décision 2003/229.

**Documentation**

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-septième session (E/2004/25, Supplément No 5)

**g) Administration publique et développement**

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa troisième session, qui doit se tenir au Siège du 29 mars au 2 avril 2004. L'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité a été approuvé par le Conseil dans sa résolution 2003/60.

À sa session de fond de 2003, le Conseil a décidé que le Comité se réunirait chaque année, plutôt que tous les deux ans, pendant une semaine. Le Conseil a également décidé que, dans le cadre établi par la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, le Comité contribuerait au suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous les auspices des Nations Unies dans les domaines économique et social.

**Documentation**

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa troisième session (E/2004/44, Supplément No 24)

**h) Coopération internationale en matière fiscale**

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur l'avancement des travaux du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à l'issue de sa onzième réunion, tenue à Genève du 15 au 19 décembre 2003. L'ordre du jour provisoire de cette réunion a été approuvé par le Conseil dans sa décision 2002/231. Voir également la résolution 58/230 de l'Assemblée générale.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à l'issue de sa onzième réunion

**i) Forum des Nations Unies sur les forêts**

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session qui doit se tenir à Genève du 3 au 14 mai 2004. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de cette session dans sa décision 2003/298.

**Documentation**

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session (E/2004/42, Supplément No 22)

**j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions**

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a invité le Conseil à poursuivre l'examen de la question de l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions et décidé de lui transmettre, à sa session de fond de 2004,

le rapport le plus récent du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions, ainsi que la documentation s'y rapportant (résolution 58/80 de l'Assemblée générale).

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'application des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/58/346)

Note du Secrétaire général sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

#### **k) Cartographie**

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (résolutions 715 A (XXVII), 1314 (XLIV) et 2003/294) ainsi que de son rapport sur ceux de la seizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (résolution 476 (XV) du Conseil).

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques à sa vingt-deuxième session

Rapport du Secrétaire général sur la seizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

#### **l) Les femmes et le développement**

Pour l'examen de cet alinéa du point 13 de l'ordre du jour, le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-huitième session (résolutions 42/178 de l'Assemblée générale et 1987/24 du Conseil).

#### **Documentation**

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/2004/27, Supplément No 7)

### **14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme**

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil en 2004, qui l'aidera dans son examen des rapports de ses commissions techniques (conclusions concertées 2002/1 du Conseil). Voir les annotations relatives à ce rapport dans le paragraphe introductif du point 13 de l'ordre du jour.

#### **Documentation**

Rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil en 2004 (voir également le paragraphe introductif du point 13)

**a) Promotion de la femme**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-huitième session, tenue au Siège du 1er au 12 mars 2004. L'ordre du jour de la quarante-huitième session de la Commission a été approuvé par le Conseil dans sa décision 2003/237.

*Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte de ses activités chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Le Conseil sera saisi du rapport annuel du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, y compris les progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes. Ce rapport sera combiné avec celui prévu au titre de l'alinéa a) du point 4 de l'ordre du jour pour le débat consacré aux questions de coordination (résolutions 58/148 de l'Assemblée générale et 2003/49 du Conseil). Voir aussi l'alinéa e) du point 7 de l'ordre du jour.

À sa session de fond de 2003, dans sa résolution 2003/57 sur la revitalisation et le renforcement de l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Conseil a décidé de modifier les articles III et IV du statut de l'Institut. L'article III modifié remplace le Conseil d'administration par un Conseil exécutif. L'article IV a été modifié en ce qui concerne le Directeur et le personnel de l'Institut. Le Conseil a également demandé au Directeur de l'Institut, en consultation avec le Conseil exécutif, de lui faire rapport, à sa session de fond de 2004, sur l'application de la résolution.

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa vingt-troisième session et du rapport du Directeur de l'Institut. L'Institut est placé sous l'autorité du Conseil exécutif qui présente au Conseil un rapport annuel (résolution 1998 (LX) du Conseil).

**Documentation**

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/2004/27, Supplément No 7)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (A/59/38, Supplément No 38)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de l'application à l'échelle du système des conclusions concertées 1997/2 du Conseil sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (rapport présenté également au titre des points 4 a) et 7 e) de l'ordre du jour)

Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Directeur de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur la revitalisation et le renforcement de l'Institut

**b) Développement social**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-deuxième session, tenue au Siège du 4 au 13 février 2004). L'ordre du jour et la documentation de la quarante-deuxième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2003/230.

**Documentation**

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-deuxième session (E/2004/26, Supplément No 6)

**c) Prévention du crime et justice pénale**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa treizième session qui doit se tenir à Vienne du 11 au 20 mai 2004. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la treizième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2003/233.

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a prié la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de consacrer suffisamment de temps, à sa treizième session, à l'examen des progrès réalisés dans la préparation du onzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale et à la mise au point définitive, en temps utile, de toutes les dispositions organisationnelles et techniques voulues, et de lui adresser ses recommandations par l'intermédiaire du Conseil (résolution 58/138 de l'Assemblée générale).

**Documentation**

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa treizième session (E/2004/30, Supplément No 10)

Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

**d) Stupéfiants**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-septième session, tenue à Vienne du 15 au 22 mars 2004. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-septième session de la Commission dans sa décision 2003/235.

*Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.* Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes,

l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur ses activités en 2003.

**Documentation**

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-septième session (E/2004/28, Supplément No 8)

Résumé du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2003 (E/INCB/2003/1)

**e) Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait rapport oralement au Conseil chaque année pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 du statut du Haut Commissariat (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée générale (résolution 58/153 de l'Assemblée générale).

Également à sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport complet sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique, et de faire rapport oralement au Conseil à sa session de fond de 2004 (résolution 58/149 de l'Assemblée).

**Documentation**

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

**f) Application du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale**

À sa cinquante-huitième session, aux paragraphes 41 et 42 de la section IV de sa résolution 58/160, l'Assemblée générale a décidé, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale de clore la troisième Décennie.

Elle a décidé également, dans le cadre des activités de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, de mettre l'accent sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 8 septembre 2001. Au paragraphe 30 de la section III de la même résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé que le Conseil superviserait la coordination à l'échelle du système de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Le Conseil sera saisi des rapports présentés à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session et publiés sous les cotes suivantes : E/CN.4/2004/17 et Corr.1 et Add. 1 à 3; E/CN.4/2004/21 et E/CN.4/2004/112.

**Documentation**

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

**g) Droits de l'homme**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixantième session tenue à Genève, du 15 mars au 23 avril 2004.

Le Conseil sera saisi des observations générales du Comité des droits de l'homme. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée, annexe) est entré en vigueur le 23 mars 1976. Le texte complet du rapport du Comité est soumis à l'Assemblée conformément à la décision 1985/105 du Conseil.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses trentième et trente et unième sessions tenues à Genève, respectivement du 5 au 23 mai et du 10 au 28 novembre 2003.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée).

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des droits de l'enfant. Le Comité soumet tous les deux ans à l'Assemblée générale, par l'entremise du Conseil économique et social, un rapport sur ses activités (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe, art. 44, par. 5).

**Documentation**

Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixantième session (E/2004/23, Supplément No 3)

Rapport du Comité des droits de l'homme

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trentième et trente et unième sessions (E/2004/22, Supplément No 2)

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport du Comité des droits de l'enfant

**h) Instance permanente sur les questions autochtones**

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa troisième session, qui se tiendra au Siège du 10 au 21 mai 2004. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de cette session dans sa décision 2003/305.

À sa session de fond de 2003, le Conseil a décidé de renvoyer à sa session de fond de 2004 l'examen, prévu dans sa décision 2002/286 en date du 25 juillet 2002, de tous les mécanismes, procédures et programmes existant dans le système des Nations Unies en matière de questions autochtones afin de rationaliser les activités, d'éviter les doubles emplois ou les chevauchements et de favoriser l'efficacité; il a décidé aussi de demander au Secrétaire général de solliciter des informations relatives à cet examen auprès des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations représentant les peuples autochtones ainsi que des organes et organismes compétents des Nations Unies, y compris des mécanismes

spéciaux saisis des questions autochtones, qui n'ont pas encore fait connaître leurs vues (décision 2003/307 du Conseil). Le Conseil lui a demandé également d'établir, à partir des informations reçues, une analyse supplémentaire traitant des éléments visés au paragraphe 8 de sa résolution 2000/22 en date du 28 juillet 2000.

À sa cinquantième session, dans sa résolution 50/157 sur le programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones, l'Assemblée générale a prié le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, en sa qualité de coordonnateur de la Décennie, d'appuyer ses activités relatives aux populations autochtones, en particulier de planifier, coordonner et exécuter les activités relatives à la Décennie; elle a décidé que le programme d'activités de la Décennie tel qu'il figurait dans l'annexe à cette résolution pourrait être revu et mis à jour tout au long de la Décennie et que le Conseil et l'Assemblée devraient, à mi-parcours de la Décennie, dresser un bilan, recenser les obstacles qui s'opposent à la réalisation des objectifs de la Décennie et recommander des solutions pour les surmonter. Comme indiqué au paragraphe 16 de l'annexe de la même résolution, le Conseil devrait, conformément à sa résolution 1988/63 du 27 juillet 1988, procéder à des évaluations au milieu et à la fin de la Décennie.

#### **Documentation**

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa troisième session (E/2004/43, Supplément No 23)

Rapport du Secrétaire général sur les informations concernant les questions autochtones demandé au paragraphe e) de la décision 2001/316 du Conseil

Rapport du Coordonnateur de la Décennie internationale des populations autochtones sur les activités entreprises par les organismes des Nations Unies en relation avec la Décennie

#### **i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination**

À sa session de fond de 2003, le Conseil a décidé de reporter l'examen de la question de la confidentialité des données génétiques et de la non-discrimination à sa session de fond de 2004 afin de permettre un examen approfondi de cette question et de ses incidences sur la vie sociale, en particulier sur les plans éthique, juridique, médical et sur le plan de l'emploi, sur la base, notamment, du rapport que le Conseil avait demandé au Secrétaire général d'établir dans sa résolution 2001/39 du 26 juillet 2001 (décision 2003/232 du Conseil).

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les informations et les observations reçues des gouvernements et des organisations et commissions techniques internationales pertinentes comme suite à la résolution 2001/39 et à la décision 2003/232 du Conseil